La Justice annule une décision du préfet et octroie un titre de séjour à une Angolaise qui avait accouché le lendemain de son arrivée en France

15/02/2021 à 15h17



La cour administrative d'appel de Nantes (Loire Atlantique) a annulé une décision du **préfet du Loiret**, qui avait refusé en **septembre 2018** d'accorder une carte de séjour à une ressortissante de l'**Angola**.

Celle-ci, sans papiers, avait accouché d'un enfant **le lendemain de son arrivée sur le territoire français**.

Sous pénalités de retard

M.K. – qui avait été désavouée en première instance, en **septembre 2019**, par le tribunal administratif d'Orléans (Loiret) – voulait que les juges nantais ordonnent au représentant de l'Etat de lui octroyer ce précieux sésame sous un mois, avec **50 € de pénalité par jour** de retard, en qualité de « **parent d'enfant français**« .

Entrée en France irrégulièrement en **septembre 2012**, la requérante avait mis en avant « l'intensité de ses liens avec la France » et le fait que la filiation de sa fille était « légalement établie ».

(…) Actu Chartres

Merci à **René**